

RCS : ALENCON
Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00154
Numéro SIREN : 801 252 974
Nom ou dénomination : EURL A.A.H

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2020 sous le numéro de dépôt 423

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

IN EXTENSO ALENCON

30 RUE D'ALENCON - CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX

V/REF : Anne BISSON

N/REF : 2014 B 154 / 2020-A-423

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 21/01/2020, les actes suivants :

Extrait de décision(s) de l'associé unique en date du 04/11/2019
- Reconstitution des capitaux propres

Concernant la société

EURL A.A.H
Société à responsabilité limitée
57 Grande Rue
61000 Alençon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-423 le 21/01/2020

R.C.S. ALENCON 801 252 974 (2014 B 154)

Fait à ALENCON le 21/01/2020,

LE GREFFIER



EURL A.A.H.
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 57 Grande rue
61000 ALENCON
801 252 974 RCS ALENCON

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 4 NOVEMBRE 2019**

L'an 2019,
Le 4 novembre,
A 9 heures,

Monsieur Arnaud TRICOT,
demeurant 153 rue de Bretagne 61000 ALENCON,

Propriétaire de la totalité des 16000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la
société EURL A.A.H.,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

(...)

2. A pris les décisions suivantes :

(...)

- **Constatation de la reconstitution des capitaux propres,**

(...)

- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

AT K

(...)

DEUXIEME DÉCISION

(...)

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2019 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

(...)

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Arnaud TRICOT

